



FONDATION DES ÉTATS-UNIS

15 boulevard Jourdan 75014 Paris
Tel : 01 53 80 68 80 - Fax : 01 53 80 68 99
Email : reception@feusa.org

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FONDATION DES ETATS-UNIS

MODALITES D'ADMISSIONS:

1. L'admission vaut pour une année académique entière : septembre ou octobre → 28 juin.
2. L'admission est accordée aux étudiants à plein temps de moins de 29 ans, au niveau Master ou supérieur. Tout résident qui change de statut est tenu d'en informer la direction. Toute nouvelle admission (demande en mars, renouvelable 2 fois) est accordée en fonction de la bonne conduite en collectivité. Le changement de chambre est possible lors d'une nouvelle admission.
3. L'attribution des chambres se fait selon la disponibilité de celles-ci. Tout changement de chambre en cours d'année est sujet aux disponibilités et entraîne des frais.

MODALITES DE PAIEMENT:

4. Le loyer doit être payé dans sa totalité le 5 du mois. Tout retard pénalisera les nouvelles demandes d'admission. L'absence de règlement entraînera le renvoi.
5. Les loyers sont calculés sur une base mensuelle. Tout mois entamé est dû.

CHAMBRE ET INVITES:

6. L'usage de la chambre est personnel et incessible. Les invités, le prêt et la location de la chambre sont interdits. Tout résident contrevenant à ces règles sera susceptible de renvoi.
7. Un ami ou un parent proche peut être invité à titre exceptionnel, avec 48h de délai de réservation et de paiement. Les résidents sont responsables du comportement de leurs visiteurs. Pour des raisons de sécurité, la Fondation doit toujours savoir qui est hébergé dans la maison.
8. Les chambres doivent être accessibles au personnel à tout moment, pour raisons de sécurité.
9. La Préfecture de Police de Paris interdit de placer ou de suspendre tout objet sur le rebord des fenêtres.
10. Les clous, punaises, papier collant ou "Scotch" endommagent plâtre et peinture. Le papier adhésif-crêpé Tesakrepp ou la pâte Patafix peuvent toutefois être utilisés.
11. Tout dégât matériel dans sa chambre (lavabo bouché, serrure coincée, bris de vitres, etc..) ou défaut de matériel pourra être facturé. Les fours et les plaques sont interdits dans les chambres et seront retirés par le personnel et rendus le jour de votre départ. Bouilloires et frigos sont autorisés.

ESPACES COMMUNS ET PROPRETE :

1. Les draps et les taies d'oreillers sont changés une fois toutes les deux semaines, le mardi entre 10h et 17h. Veuillez enlever et plier vos draps sales pour que le personnel puisse les emporter. Ils déposeront des draps frais sur le lit. Si vous oubliez d'enlever et plier vos draps, ils ne seront pas changés.
2. Les nuisances sonores ne sont pas tolérées, notamment entre 22h et 7h30. Le non-respect de cette règle entraîne une convocation par l'administration qui délivrera un avertissement. Le deuxième avertissement entraîne la non admission pour une année supplémentaire. Le troisième avertissement entraîne le renvoi immédiat et définitif de la maison.
3. Le Rectangle, mis à disposition pour des réunions informelles, est ouvert jusqu'à minuit. Pour des raisons de sécurité, l'organisation de BBQ, d'activités culturelles et sportives, et l'accueil de tout non-résident doivent faire l'objet d'une demande à la réception 48H (jours ouvrés) à l'avance.
4. Les musiciens du 5e étage peuvent pratiquer de 9h00 à 21h00 la semaine, le samedi de 11h00 à 22h00 et le dimanche de 11h00 à 20h00. La salle de musique est ouverte de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi, de 11h00 à 22h00 le samedi et de 11h00 à 20h00 le dimanche.
5. Votre chambre et les espaces communs de la Fondation doivent être tenus propres (cuisines, toilettes, etc.). Merci de signaler toute dégradation.
6. La Fondation est sous surveillance vidéo 24/24. Seules la porte principale et la porte arrière à digicode sont autorisées pour entrer et sortir. La porte principale est fermée entre 1h15 (heure correspondant au dernier RER) et 5h00. NE PAS UTILISER les portes de secours, sauf en cas d'urgence.
7. Pour la santé de tous, il est interdit de fumer dans toute la Fondation, y compris aux fenêtres. En cas de non-respect de cette règle, la même procédure que pour le bruit sera appliquée (voir point 12).
8. Les animaux de compagnie sont strictement interdits.
9. La Cité interdit les alcools forts : seuls bière et vin sont autorisés sur le campus. Les résidents doivent porter leurs bouteilles dans un sac au sein de la Fondation.

CAUTION ET DEPART :

10. Le jour du départ, la chambre et les réfrigérateurs doivent être rendus entièrement vides et propres. Toute dégradation des meubles ou des murs sera facturée, de même que tout ménage supplémentaire à faire. La consigne est payante, ouverte du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. La maison décline toute responsabilité sur les bagages consignés.
11. Toute annulation après avoir pris la chambre est facturé 40 euros / nuit et 200 euros / semaine
12. Tout départ anticipé est soumis à un préavis d'un mois pour récupérer la caution (en fonction de l'état de la chambre) et ne peut être prévu que pour la fin du mois (il faut prévenir avant la fin de l'avant dernier mois : le loyer suivant, complet, sera le dernier payé). La caution est rendue par virement sur le compte indiqué (français de préférence, pour éviter les frais) après le départ.
13. Le dépôt de garantie ne peut en aucun cas être utilisé pour payer le dernier mois de loyer.
14. Après votre départ, aucun objet ne sera gardé. Vous devez faire suivre votre courrier.

Tout manquement à ce règlement, et tout acte de non-respect ou de mise en danger d'un résident peut entraîner le renvoi immédiat.